



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Cession d'un délaissé à RIEDESELTZ

#### Rapport n° CP/2015/425

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'une parcelle de terrain située à RIEDESELTZ devenue inutile au Département du Bas-Rhin.

Un propriétaire a sollicité le Département du Bas-Rhin en vue de lui céder une parcelle de terrain le long de la RD 240 sur le ban communal de RIEDESELTZ, dont il est riverain, dans un souci d'alignement de sa propriété.

Cette parcelle, cadastrée en section B n° 2018/0.635 avec une surface de 0,19 are, ne présente pas d'intérêt pour les besoins de la collectivité.

En vertu de l'article L3213-1 du Code général des collectivités territoriales et compte tenu des prix habituellement pratiqués dans le secteur, il est proposé de céder ce terrain au prix de 1 295 € l'are, soit un prix global de 246,05 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve la cession, en vertu de l'article L3213-1 du Code général des collectivités territoriales, d'une parcelle de terrain, devenue inutile au Département du Bas-Rhin, située à RIEDESELTZ et cadastrée en section B n° 2018/0.635 de 0,19 are de sol, au prix de 246,05 € soit 1295 €/are ;*

*- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental en qualité de représentant du Département du Bas-Rhin habilité à signer l'acte afférent à cette cession.*

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY